S.A.S. François LIEURADE et Marie-Pierre LIEURADE

13 juin 2023, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 12 avril 2023, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société par actions simplifiée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « François LIEURADE et Marie-Pierre LIEURADE, Commissaires de Justice», anciennement dénommé « François LIEURADE et Marie-Pierre LIEURADE, Huissiers de Justice associés» titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Montfermeil (Seine-Saint-Denis) et d'un office de commissaire de justice à la résidence de Sarcelles (Val-d'Oise), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « François LIEURADE et Marie-Pierre LIEURADE, Commissaires de Justice associés »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
François LIEURADE et Marie-Pierre LIEURADE

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)